

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013\_B087-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2013  
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

**2013\_B087**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs aux travaux d'aménagement du centre de conservation du musée Granet (9 lots) - (n 12M054 à 12M062)**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

**Gérard BRAMOULLE** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLE  
Co-rapporteur : Jean BONFILLON

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du centre de conservation du musée Granet pour la Communauté du Pays d'Aix - 9 Lots (12M054 à 12M062)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le musée Granet situé à Aix en Provence a été ré-ouvert au public en 2007 après la réalisation de travaux de rénovation. Lors de cette restructuration, les réserves du musée n'ont pu être intégrées au site et sont depuis stockées dans des réserves provisoires dans une copropriété située sur la commune d'Aix en Provence.

L'analyse des conditions actuelles de stockage par une spécialiste de la conservation préventive a conduit à la mise en œuvre d'un programme d'aménagement d'un bâtiment prenant en compte les spécificités techniques de ce type d'établissement.

Au terme des études du maître d'œuvre et de la consultation, le présent rapport vise les marchés de travaux d'aménagement du centre de conservation du musée Granet.

### Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 1<sup>er</sup> mars 2013.

### Procédure :

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres restreint définie aux articles 33 et 60 à 64 du Code des marchés publics.

### Economie du marché :

Le marché porte sur la réalisation de travaux du centre de conservation du musée Granet.

La consultation est décomposée en 9 lots de la manière suivante :

LOT N°	INTITULE
1	Déconstructions – Fondations - Gros œuvre – Maçonneries – VRD - Revêtements de sols et murs – Lanterneaux – Exutoire de fumée – Etanchéités
2	Charpente métallique - Couverture auvent
3	Métallerie – Serrurerie – Porte sectionnelle
4	Peinture
5	Cloisons – Doublages – Faux plafonds - Menuiseries intérieures - Signalétique
6	Chauffage - Ventilation – Climatisation - Plomberie - ECS
7	Electricité courants forts et faibles
8	Sécurité incendie
9	Appareil élévateur

### Prestations supplémentaires :

La consultation intègre 9 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires, pour les lots 1 ; 2 ; 3 et 7, que le pouvoir adjudicateur décidera de retenir ou de ne pas retenir. Ces prestations supplémentaires, décrites au CCTP de chaque lot, vise :

N° P.S.E	N° lot	Intitulé du lot	Intitulé de la P.S.E.
1	1	Déconstructions – Fondations - Gros œuvre – Maçonneries – VRD - Revêtements de sols et murs – Lanterneaux – Exutoire de fumée – Etanchéités	Remplissage en agglomérés de béton des portiques B.A. existants
2			Bornes métalliques anti voiture bélier
3			Bornes métalliques rétractable anti voiture bélier
4			Reprise complète de l'étanchéité existante
5			Reprise de l'étanchéité du lot A3
6	2	Charpente métallique - Couverture auvent	Prestation supplémentaire en moins value sur le contreventement vertical
7	3	Métallerie – Serrurerie – Porte sectionnelle	Prestation supplémentaire en moins value : pose seule de bloc porte secours métallique en un ventail – PME4.2
8			Prestation supplémentaire en moins value sur structures retardatrices d'effraction
9	7	Electricité courants fort et faible	Portes d'issue de secours asservies pour PME4.2

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée du marché :

La durée du marché est de 104 semaines, période de garantie de parfait achèvement comprise.

Le délai global du chantier est de 52 semaines maximum y compris une période de préparation d'une durée de 6 semaines par dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux.

Prix du marché :

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le prix forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement rémunère le titulaire quelles que soient les quantités mises en œuvre pour l'exécution des travaux décrits au marché.

Les prix seront révisables mensuellement sur la base des sommes dues au titre des décomptes mensuels.

Estimation des marchés :

Le coût total des travaux est estimé à **1 945 000 € HT**, soit pour chaque lot :

Lot 1: <b>300 700 € HT;</b>	Lot 2: <b>193 300 € HT;</b>	Lot 3: <b>189 000 € HT</b>
Lot 4: <b>35 000 € HT;</b>	Lot 5: <b>261 000 € HT;</b>	Lot 6: <b>287 000 € HT</b>
Lot 7: <b>219 000 € HT</b>	Lot 8: <b>430 000 € HT</b>	Lot 9: <b>30 000 € HT</b>

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres restreint qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à candidatures a été adressé le 15/06/2012 aux journaux suivants : J.O.U.E, B.O.A.M.P, Le Moniteur et La Provence, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 17 juillet 2012 à 12 heures.

La recevabilité des candidatures était examinée en application des articles 44, 45 et 52 du Code des marchés publics Les critères de sélection des candidatures étaient les capacités techniques, financières et professionnelles liées et proportionnées à l'objet du marché. En outre, les candidats ont été invités à produire, pour l'examen de la capacité technique et professionnelle, **des certificats de qualifications professionnelles** ou tout autre document ou certificat d'identité professionnelle de teneur équivalente.

Sur la base de ces critères, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 octobre 2012, a déclaré recevables 48 candidatures et a rejeté la candidature de la société SAS Terre d'Énergie (lot 6) qui n'a pas produit les qualifications exigées dans l'avis d'appel public à concurrence.

Le 4 décembre 2012, une lettre de consultation a été adressée à chacun des candidats sélectionnés avec une date limite de remise des offres fixée au 14 janvier 2013 à 12 heures.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

Cette date a fait l'objet d'un report au 5 février 2013 afin de mettre à la disposition des candidats des documents au format EXCEL et le cadre des fiches produits.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 1<sup>er</sup> mars 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n°12M054 relatif au lot 1 à la société **LEON GROSSE** pour un montant global et forfaitaire de 423 139,92€ HT comprenant les prestations éventuelles obligatoires suivantes :
  - La prestation supplémentaire obligatoire n° 1 (PSE1) d'un montant de 11 980,24€ HT
  - La prestation supplémentaire obligatoire n° 2 (PSE 2) d'un montant de 12 430,18€ HT
  - La prestation supplémentaire obligatoire n° 4 (PSE 4) d'un montant de 73 496,50€ HT
- le marché n°12M055 relatif au lot 2 à la société **BOUISSE CMBC** pour un montant global et forfaitaire de 205 698,87€ HT.
- le marché n°12M057 relatif au lot 4 à la société **DECO SERVICE PEINTURE** pour un montant global et forfaitaire de 37 205,80€ HT.
- le marché n°12M058 relatif au lot 5 à la société **DELTA MENUISERIE** pour un montant global et forfaitaire de 342 160,99€ HT.
- le marché n°12M059 relatif au lot 6 à la société **VIRIOT HAUBOUT** pour un montant global et forfaitaire de 243 300,00€ HT.
- le marché n°12M060 relatif au lot 7 à la société **FAUCHE** pour un montant global et forfaitaire de 214 835,54€ HT comprenant la prestation éventuelle obligatoire suivante :
  - La prestation supplémentaire obligatoire (PSE 9) d'un montant de 1 987,76€ HT.
- le marché n°12M061 relatif au lot 8 à la société **UTC Fire et Security Service** pour un montant global et forfaitaire de 299 000,00€ HT.
- le marché n°12M062 relatif au lot 9 à la société **CFA Division de NSA** pour un montant global et forfaitaire de 33 500,00€ HT.

## Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 60 à 64 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> mars 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M054 relatif au lot 1 « Déconstructions – Fondations - Gros œuvre – Maçonneries – VRD - Revêtements de sols et murs – Lanterneaux – Exutoire de fumée – Etanchéités » attribué à la société **LEON GROSSE** pour un montant global et forfaitaire de 325 233,€ HT , ainsi que les prestations éventuelles N°1 ; 2 et 4 pour un montant global de 97 906 ,92€ HT , le montant total du marché s'élève à **423 139,92€ HT**.
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M055 relatif au lot 2 « Charpente métallique - Couverture auvent » attribué à la société **BOUISSE CMBC** pour un montant global et forfaitaire de **205 698,87€ HT**.
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M057 relatif au lot 4 « Peinture » attribué à la société **DECO SERVICE PEINTURE** pour un montant global et forfaitaire de **37 205,80€ HT**.
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M058 relatif au lot 5 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds - Menuiseries intérieures - Signalétique » attribué à la société **DELTA MENUISERIE** pour un montant global et forfaitaire de **342 160,99€ HT**.

- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M059 relatif au lot 6 «Chauffage - Ventilation – Climatisation - Plomberie - ECS » attribué à la société **VIRIOT HAUBOUT** pour un montant global et forfaitaire de **243 300,00€ HT**.
  
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M060 relatif au lot 7 « **Electricité courants fort et faible** » attribué à la société **FAUCHE** pour un montant global et forfaitaire de 212 847,78€ HT ainsi que la prestation éventuelle obligatoire N°9 pour un montant de 1 987,76€ HT, le montant total du marché s'élève à **214 835,54€ HT**.
  
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M061 relatif au lot 8 «**Sécurité incendie**» attribué à la société **UTC Fire et Security Service** pour un montant global et forfaitaire de **299 000,00€ HT**.
  
- **AUTORISER** ; le Président ou son représentant à signer le marché n°12M062 relatif au lot 9 «**Appareil élévateur**» attribué à la société **CFA Division de NSA** pour un montant global et forfaitaire de **33 500,00€ HT**.
  
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction : **322** Nature : **2135** Opération : **448**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs aux travaux d'aménagement du centre de conservation du musée Granet (9 lots) - (n 12M054 à 12M062)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**12 MARS 2013**